

## JANVIER 2019

### Aide financière aux festivals et aux événements touristiques

**Période de dépôt :** du 21 novembre 2018 au 9 janvier 2019, pour les événements se déroulant entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre 2019 inclusivement. **Et un mois au printemps de chaque année qui sera diffusé sur le web**, pour les événements se déroulant entre le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et le 30 avril 2020 inclusivement

**Buts :** positionner la destination québécoise sur la scène nationale et internationale en favorisant le développement des festivals et événements touristiques; Stimuler l'économie des régions par l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement des recettes touristiques.

### Fondation TD amis de l'environnement

**Date limite d'inscription :** 15 janvier 2019

**Buts :** peut financer différents types de projets: jardins communautaires, plantation d'arbres et verdissements des espaces urbains, sensibilisation à l'environnement. Les projets peuvent également toucher le déploiement de classes en plein air et des terrains de jeu naturel. Le soutien financier se situe entre 2 000\$ et 8 000 \$. Les écoles primaires et secondaires, les municipalités et les OBNL sont admissibles à ce soutien.

### TRECQ - Mesure dédiée à la lecture | [Formulaire](#)

**Date limite d'inscription :** 17 janvier 2019

**Buts :** le projet déposé doit favoriser l'éveil à la lecture, accroître l'intérêt pour la lecture ou renforcer les habiletés parentales à la lecture (ex. : atelier de cuisine pour favoriser la lecture). Il s'adresse aux OBNL qui supportent des projets qui sont réalisés en étroite collaboration avec une école. **Le projet doit se réaliser à l'extérieur des heures de cours (avant ou après les classes, sur l'heure du dîner).** Le financement maximal d'un projet peut aller jusqu'à 25 000\$.

### TRECQ - Persévérance scolaire | [Formulaire](#)

**Date limite d'inscription :** 17 janvier 2019

**Buts :** le projet doit avoir une influence sur les déterminants de la persévérance scolaire (dont l'activité physique et l'alimentation). Il s'adresse aux OBNL qui supportent des projets qui sont réalisés en étroite collaboration avec une école. **Le projet doit se réaliser à l'extérieur des heures de cours (avant ou après les classes, sur l'heure du dîner).** Le financement maximal d'un projet peut aller jusqu'à 25 000\$.

### Programme d'assistance financière pour les Jeudis en chanson SSJB

**Date limite d'inscription :** 18 janvier 2019

**But :** soutenir l'organisation de spectacles culturels en milieu rural, 100 % francophones et centricois. Il vise aussi à offrir une tribune privilégiée aux artistes du territoire tout en encourageant le dynamisme culturel de nos communautés rurales. Finalement, le Programme favorise les rassemblements populaires et la fierté d'appartenir à une communauté, dont la langue française est au cœur de leur culture.

### Emplois d'été Canada 2018 (EÉC)

**Date limite d'inscription :** 25 janvier 2019 | a été prolongé au 3 février 2019

**But :** encourager les organismes à but non lucratif, les employeurs du secteur public et les petites entreprises comptant 50 employés ou moins à créer des emplois qui répondent à leurs besoins et qui profitent aux jeunes souhaitant acquérir de l'expérience de travail.

### Staples - Donne des super pouvoirs à ton école

**Date limite d'inscription :** 31 janvier 2019

**Buts :** vise les écoles étant en mesure de démontrer leur engagement en matière d'initiatives environnementales (dont le jardinage, le verdissement des espaces, la gestion des matières résiduelles et les mouvements zéro déchets). Les gagnants peuvent gagner 20 000\$ en équipement technologique chez Staples (tablettes, ordinateurs, caméra...)

## Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

**But** : appuyer des activités qui sont créées et ouvertes à l'intention du grand public et qui célèbrent le patrimoine historique local ainsi que les artistes et les artisans locaux.

**Volet Festivals locaux** / **Dates limites** : **31 janvier 2019** – pour les festivals qui commencent **entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre** / **30 avril** – pour les festivals qui commencent **entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin** /

**30 septembre** – pour les festivals qui commencent **entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août**.

**But** : offrir une aide financière aux groupes locaux qui organisent des festivals récurrents et présentent des œuvres d'artistes et d'artisans locaux ou des interprètes du patrimoine historique local.

**Volet Commémorations communautaires** / **Date limite** : **31 janvier 2019** pour les événements de l'année civile suivante

**But** : offrir une aide financière pour des événements locaux non récurrents, avec ou sans un projet mineur d'immobilisations qui soulignent le centenaire ou l'anniversaire subséquent, par tranches de 25 ans (ex. : 125<sup>e</sup>, 150<sup>e</sup>) d'un événement local important ou une personnalité locale importante. L'aide financière des projets d'immobilisations est d'un maximum de 25 000 \$ (tels que des projets communautaires en art, la restauration d'objets, les livres d'histoire communautaire, les statues et murales).

**Volet Fonds des legs** Date limite : **Aucune à ce volet**

**Buts** : appuyer les projets communautaires qui commémorent un événement historique local important ou rendent hommage à une personnalité historique locale importante; entreprennent la restauration, la rénovation ou la transformation d'édifices existants ou d'espaces extérieurs ayant une signification importante pour la communauté locale et qui sont destinés à la communauté.

## Fonds culturel arthabaskien

**Date limite** : **31 janvier 2019**

**Buts** : venir en aide aux organismes, aux établissements et aux associations qui contribuent au développement culturel du territoire de la MRC d'Arthabaska. Les objectifs poursuivis sont de soutenir financièrement la réalisation d'initiatives culturelles sortant du cadre régulier d'intervention des organismes culturels; d'offrir à des acteurs culturels du milieu une occasion supplémentaire d'acquérir de l'expérience ou de la reconnaissance; d'encourager les initiatives culturelles ayant des retombées dans la communauté; de favoriser l'implication des municipalités et du milieu; de venir en aide aux organismes, aux établissements et aux associations qui contribuent au développement culturel du territoire de la MRC d'Arthabaska.

## **FÉVRIER 2019**

### Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

**Dates limites d'inscription** : **Aucune disponible** | Anciens appels de projets : 1<sup>er</sup> février et 14 septembre 2018

**Buts** : encourager la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ainsi que la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière. Seules les municipalités régionales de comté, les municipalités locales et les régies intermunicipales s'associant dans le but de réaliser un projet sont admissibles. Le soutien financier accordé est d'un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$. Par ailleurs, le cumul d'aide gouvernementale (provinciale), y compris l'aide accordée dans le cadre du présent projet, ne peut dépasser 50 000 \$.

### Fondation Bon départ de Canadian Tire

**Période d'inscription** : **1<sup>er</sup> février 2019** pour les activités **entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août** / **1<sup>er</sup> mai** pour les activités entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre / **1<sup>er</sup> octobre** pour les activités entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril.

**Buts** : offrir à des enfants de familles financièrement défavorisées la même chance de participer à des activités sportives et récréatives que leurs voisins, leurs camarades de classe et leurs amis.

### Kraft Hockeyville

Mise en candidature : **du 1<sup>er</sup> janvier au 10 février 2019**

**Buts** : Kraft Hockeyville est concours pancanadien invitant les communautés à se mobiliser sur le WEB pour la rénovation de leur aréna. Le 1<sup>er</sup> prix à gagner est de 250 000 \$ alors que les communautés finalistes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> places recevront 25 000 \$, selon le nombre de votes cumulés.

### **Programme de subvention Bon Départ pour l'accessibilité**

**Période d'inscription : entre le 30 novembre 2018 et le 15 février 2019**

**But :** aider des organismes à offrir une accessibilité générale à leurs installations, donnant ainsi accès à leurs programmes ou services récréatifs (c.-à-d. rénovation, conversion ou construction d'établissements et de lieux communautaires). Bon départ accordera des subventions allant jusqu'à 50 000 \$ dans le cadre de ce volet.

### **Programme de subvention Bon Départ pour l'innovation en conception inclusive**

**Date limite : entre le 30 novembre 2018 et le 15 février 2019**

**Buts :** vise à améliorer les plans d'espaces sportifs et récréatifs existants à l'aide de solutions innovantes uniques qui favorisent l'inclusivité des enfants ayant diverses limitations fonctionnelles et leur donnent accès à ces espaces. Bon départ accordera des subventions allant de 100 000 \$ à 1 000 000 \$ à ces types de projets.

### **Fonds culturel de Nicolet-Yamaska** | [Formulaire](#) | Information : [Marthe Taillon](#)

**Dates limites : 18 février et 19 août 2019**

**But :** soutenir les initiatives culturelles du territoire d'application afin d'encourager la médiation culturelle en facilitant, notamment le rapprochement entre les artistes et les communautés de vie, soit :

- contribuer à la vitalité et au dynamisme artistique et culturel;
- renforcer la concertation en matière de développement culturel;
- accroître le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens.

### **Programme d'assistance financière aux organismes de loisir et de sport de LSCQ et formulaire**

**Dates limites de dépôt des projets : 22 février et 31 mai 2019** jusqu'à épuisement des fonds

**Buts : le ou les projets déposés doivent permettre l'atteinte d'un ou de plusieurs des objectifs suivants :**

1. Valoriser et rendre visible l'action des bénévoles en loisir et en sport | 2. Promouvoir la sécurité et l'intégrité | 3. Participer à la réalisation des Jeux du Québec régionaux en soutenant les associations régionales et les répondants des sports identifiés par les fédérations sportives | 4. Favoriser l'occupation dynamique du territoire en loisir et en sport pour permettre une optimisation des équipements, des installations et des infrastructures de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique d'appartenance publique en ce qui a trait à l'accessibilité, à l'attractivité et à la sécurité | 5. Développer les compétences en plein air auprès des jeunes et lutter contre le déficit nature de ceux-ci | 6. Soutenir les initiatives locales, régionales ou interrégionales structurantes dans les domaines du sport, du loisir, du plein air et de l'activité physique | 7. Accompagner les organismes et collaborer avec le milieu du plein air au maintien d'une offre pérenne, à l'aménagement de sentiers et la mise en valeur de sites et d'activités de plein air accessibles, de qualité et sécuritaires. | 8. Bonifier la formation et améliorer les performances culturelles en favorisant les liens entre les adeptes du loisir culturel et les artistes professionnels de la région | 9. Favoriser la pratique du loisir culturel en soutenant financièrement la réalisation d'activités et de manifestations culturelles | 10. Valoriser la pratique régulière de loisir, de sport, de plein air et d'activités physiques.

Les organismes admissibles sont les municipalités, les villes et les MRC, les coopératives (loi C-67.2), les OBNL légalement incorporés, les établissements d'enseignement publics et privés. Les projets retenus pourront recevoir de 500 \$ à 3 000 \$ de LSCQ (financement maximal de 75 % par projet). Un projet territorial (regroupant plusieurs milieux) pourrait recevoir jusqu'à 15 000 \$ pour leur projet (ex. : loisir collectif, achats groupés de matériel, projet de partage d'équipements ou d'infrastructures, etc.)

### **Programme d'emplois verts (emploi étudiant) de l'ACPL** | [Formulaire](#)

**Date limite : 22 février 2019**

**Buts :** créer des expériences de travail significatives pour les jeunes; développer une génération de jeunes qui valorise la proximité avec la nature et potentiellement, souhaite poursuivre une carrière dans le domaine des emplois verts; offrir un soutien indispensable aux municipalités, communautés autochtones et autres organisations admissibles afin qu'elles puissent embaucher plus de jeunes dans le cadre de l'avancement de leurs priorités en matière de plein air, d'environnement et de développement durable. « **Emploi vert** » a une interprétation large incluant l'horticulture et l'aménagement paysager des parcs, la planification et l'exploitation des parcs, les emplois techniques dans les parcs, la biodiversité, l'animation de parcs et/ou d'activités de loisirs en plein air, ainsi que les emplois d'interprète ou d'ambassadeur de parc.

### **Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV**

**Date limite : aucune disponible** | dernier appel de projets 23 février 2018

**Buts :** financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air. Par ce soutien financier, le Ministère souhaite assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes; mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air; participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives, récréatives et de plein air. Le programme est doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars. L'aide demandée ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible, jusqu'à concurrence de 7,5 millions de dollars. Le cumul de l'aide gouvernementale doit être inférieur ou égal à 50 % du coût total du projet (75 % pour l'Administration régionale Kativik, les villages nordiques, les commissions scolaires et les cégeps).

**Fonds Éco IGA** | [Pour participer au programme](#) de distribution de barils et de composteurs

**Période d'inscription : non disponible** | dernier appel de projets : 28 février 2018 (pour une distribution du 19 avril au 11 mai 2018)

**But** : Ce fonds se veut un levier du développement durable pour les collectivités québécoises. Il sert à financer des projets environnementaux qui répondent concrètement aux réalités du milieu à travers le Québec.

### **Programme Desjardins – Jeunes au travail**

**Date limite : à vérifier à votre caisse**

**But** : Plusieurs caisses Desjardins permettent à des jeunes de 15 à 18 ans d'effectuer un stage estival rémunéré et supervisé de 180 heures dans une entreprise ou organisme par l'entremise du programme [Desjardins Jeunes au travail](#). L'administration et la gestion de ce programme sont souvent confiées au réseau des [carrefours jeunesse emploi](#).

## **MARS 2018**

### **Défi Ensemble, tout va mieux de ParticipACTION**

**Période d'inscription : du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars 2019**

**Buts** : offrir un défi annuel d'activité physique qui rassemble les communautés grâce au sport et à l'activité physique. Les communautés, les organisations et les écoles sont invitées à enregistrer leur programme ou événement dans le cadre du Défi Ensemble, tout va mieux, qui aura lieu du 31 mai au 16 juin. **Une demande une subvention pouvant aller jusqu'à 1 000 \$** peut être déposée afin d'aider les communautés à faire la promotion de l'activité physique pendant le Défi.

### **Programme Arbres comestibles**

**Date limite : 1<sup>er</sup> mars 2019**

**Buts** : offrir aux citoyens un accès à des arbres et des arbustes qui produisent des fruits et des noix; combattre l'insécurité alimentaire dans les communautés en plantant des arbres et des arbustes fruitiers et noisetiers. Des subventions allant jusqu'à 3 500 \$ sont disponibles.

### **Programme de verdissement des terrains d'écoles**

**Date limite : 1<sup>er</sup> mars 2019**

**Buts** : offrir l'opportunité aux enfants d'apprendre et de jouer à l'extérieur dans une cour d'école verte et dynamique. Deux saisons de plantation sont proposées : printemps 2019 (1<sup>er</sup> mai – 30 juin) et automne 2019 (1<sup>er</sup> septembre – 31 octobre). Estimez le nombre d'arbres à inclure au projet en fonction de l'espace disponible et du budget de la subvention (3 500 \$).

### **Participation des jeunes Canadiens à la conservation de la faune – Lignes directrices**

**Date limite : non disponible** | Dernier appel de projets **13 mars 2018** avec prolongement au 3 avril 2018

**But** : permettre aux organisations d'élaborer et d'exécuter des programmes destinés aux enfants. Ce financement appuiera certains programmes régionaux d'envergure nationale visant à sensibiliser les enfants de 6 à 12 ans pour encourager leur participation à la conservation de la faune au Canada. Dans l'ensemble, ce financement servira à sensibiliser les enfants à la protection de la biodiversité du Canada pour les générations futures et aux menaces, comme le changement climatique, qui l'affectent. Plus précisément, il appuiera des programmes qui permettront d'atteindre les trois objectifs suivants : 1. Accroître les connaissances et la sensibilisation des enfants à l'égard de la faune du Canada, y compris les menaces qui pèsent sur la faune et son habitat, et la façon de conserver et de rétablir les espèces en péril; 2. Donner aux enfants l'occasion de participer à des activités qui contribuent à préserver la nature; 3. Inspirer les enfants à être des intendants actifs du monde naturel.

### **Fonds culturel de la MRC de Drummond** | [Description du Fonds](#) | [Formulaire](#)

**Date limite : 15 mars 2019**

**Buts** : soutenir les initiatives du milieu qui contribuent à favoriser l'accès aux arts et à la culture pour tous les citoyens; à développer des activités et des produits culturels novateurs; à renforcer la concertation en matière de développement culturel sur le territoire; à offrir aux artistes et organismes culturels des occasions de créer et d'innover à l'intérieur de projets spécifiques; à réaliser des activités de médiations culturelles dans le cadre des Journées de la culture 2018; à contribuer à la mise en valeur des richesses historiques et patrimoniales de la MRC. L'aide financière consentie est d'un maximum de 2 000 \$ par projet et ne peut dépasser 50 % du coût total du projet.

## Subventions MEC – Printemps et automne et Dons de produits MEC

**Dates limites :** Printemps **du 31 janvier au 28 mars 2019** | Automne du **1<sup>er</sup> juillet au 4 septembre 2019**

**Buts :** 1. Déterminer les obstacles à la pratique des activités de plein air pour contribuer à les éliminer et élargir la communauté des adeptes de plein air actifs, soit encourager et rendre possible la participation à des activités en plein air et à l'intérieur ou offrir aux gens des occasions d'essayer de nouvelles activités et de développer des compétences techniques ou des compétences en sécurité OU concevoir, construire ou entretenir des installations ou des infrastructures telles que des sentiers, des parcs d'activités particulières ou des refuges dans l'arrière-pays. 2. Aider et encourager les gens à pratiquer des activités de plein air de façon responsable pour assurer une bonne gestion de l'environnement, soit offrir des programmes d'éducation environnementale en plein air visant à renseigner les participants sur les milieux écologiquement importants et/ou mettre en œuvre des programmes pour sensibiliser les gens aux milieux vulnérables sur le plan écologique et leur apprendre comment y pratiquer des activités de plein air de façon responsable. Les subventions d'un maximum de 20 000 \$ visent à soutenir la communauté des adeptes de plein air actifs.

## Fonds AgriEsprit

**Période d'inscription :** du **1<sup>er</sup> au 29 mars 2019**

**But :** améliorer la qualité de vie des gens qui vivent dans les communautés rurales. Les projets qui ont été financés par le passé comprennent des hôpitaux et centres médicaux, des garderies, de l'équipement d'incendie et de sauvetage, des terrains de jeux, des banques alimentaires, des bibliothèques, des centres récréatifs et des jardins communautaires. Subvention maximale de 5 000 \$ à 25 000 \$ pouvant venir s'ajouter au montant recueilli dans le cadre de ses autres efforts de collecte de fonds.

## Programme Croque Santé de MÉTRO

**Période d'inscription des projets :** de **septembre 2018 au 29 mars 2019**

**But :** encourager les élèves à développer de saines habitudes alimentaires et, plus particulièrement, à augmenter leur consommation de fruits et légumes, reconnus pour être à la base d'une alimentation saine. Des bourses d'une valeur de 1 000 \$ seront octroyées aux écoles sélectionnées afin de réaliser des projets qui encouragent les jeunes à développer de saines habitudes alimentaires!

## Programme de Reboisement Social™ d'Arbre-Évolution – Formulaire

**Période d'inscription :** de **février au 29 mars 2019**

**But :** financer vos volontés de reboisement et de verdissement en fournissant un financement pour plus de 10 000 arbres, lesquels seront plantés dans les collectivités québécoises qui en feront la demande (municipalités, parcs régionaux, associations de riverains, écoles, etc.). L'aide du Programme inclut les éléments suivants : une évaluation de votre dossier, une visite de caractérisation des sites de plantation, l'élaboration du plan de reboisement, les arbres\* nécessaires à la réalisation de votre projet, une main-d'œuvre qualifiée encadrant la mise en terre et les bénévoles, le fertilisant racinaire – mycorhizes, 25 % des frais de paillis d'ingénierie, du matériel de plantation, la rédaction d'un communiqué de presse, la mise en ligne d'une page Web dédiée à votre projet avec banque de photos, un soutien professionnel après la mise en terre, un suivi de la plantation sur 50 ans.

## Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC)

Volet 2 : Infrastructures collectives

**Date limite :** le **programme FPC est fermé**, il n'est plus possible d'y soumettre une demande d'aide financière | dernier appel de projets 31 mars 2017

**But :** offrir aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier dans la réalisation de projets municipaux d'infrastructures admissibles contribuant, entre autres, à l'essor culturel, de loisir, sportif, touristique, au transport aérien ou à la protection des biens publics.

## Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte

**Période d'inscription :** **aucune date spécifiée**. Les modalités de ce programme s'appliquent jusqu'au 31 mars 2019.

**But :** soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national de la Route verte pour les segments dont ils ont la responsabilité. Il vise ainsi à assurer la pérennité du réseau et à maintenir un niveau de qualité incitant les usagers à faire des déplacements actifs efficaces et sécuritaires. Toutes les subventions versées en vertu du programme correspondent au maximum à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence des dépenses maximales prescrites.



**AVRIL 2018 (mise à jour à venir)****Fondation communautaire de Poste Canada****Période d'inscription : du 1<sup>er</sup> mars au 5 avril 2019**

**But** : appuyer des projets qui soutiennent trois principaux secteurs : la communauté, l'éducation et la santé. Un financement sera accordé aux projets assurant l'effet maximum et créant un changement durable pour les enfants et les jeunes (jusqu'à l'âge de 21 ans) dans les secteurs suivants : programme d'éducation pour aider les enfants à atteindre leur plein potentiel; programmation favorisant des enfants en santé; création de collectivités sécuritaires et accueillantes pour les enfants; prestation de services aux enfants et aux jeunes à besoins spéciaux et à leurs familles; programmes qui défendent les intérêts des enfants et des jeunes; programmes de santé mentale pour les enfants et les jeunes. Le montant maximal d'une subvention est de 50 000 \$. Cependant, afin de financer le plus grand nombre d'organismes possible, la majorité des subventions seront de 25 000 \$ ou moins.

**Fête nationale du Québec | [Formulaire en ligne](#) et [Société Saint-Jean-Baptiste CDQ](#)****Date limite : 6 avril 2018**

**But** : favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois et Québécoises. De plus, il permet d'apporter un appui aux organismes se portant responsables de l'organisation des célébrations de la Fête nationale du Québec.

**Subventions à des projets dans la communauté qui visent l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes | [Formulaire](#)****Date limite : 6 avril 2018**

**But** : appuyer financièrement des projets initiés dans la communauté dont les objectifs visent l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes de 6 à 13 ans. Elle sera particulièrement sensible aux projets qui encouragent les jeunes à adopter de bonnes habitudes pendant toute l'année et qu'ils pourront garder ensuite dans leur vie adulte. Cinq subventions de 10 000 \$ seront offertes.

**Subventions à des projets qui favorisent de saines habitudes de vie dans les écoles primaires du Québec | [Formulaire](#)****Date limite : 6 avril 2018**

**But** : appuyer financièrement des projets initiés dans les écoles primaires du Québec dont l'objectif est de favoriser de saines habitudes de vie. Elle sera particulièrement sensible aux projets qui encouragent les jeunes de 6 à 13 ans à adopter un mode de vie actif pendant toute l'année scolaire ainsi que de bonnes habitudes alimentaires qu'ils garderont ensuite dans leur vie adulte. Elle sera également favorable aux projets proposés par des écoles primaires qui partagent les mêmes valeurs que celles du Grand défi Pierre Lavoie et qui s'inscrivent et participent au défi des cubes énergie. Trente subventions de 5 000 \$ seront distribuées.

**Programme d'aide financière aux véhicules hors route (Volet II - Protection de la faune et des habitats fauniques)****Date limite : 15 avril 2018**

**But** : renforcer la sécurité dans la pratique des véhicules hors route (VHR), la pérennité des sentiers de VHR et le respect de la faune et des habitats fauniques lors de la pratique du VHR. Il comporte deux volets : le volet I : Infrastructures et le **volet II : Protection de la faune et des habitats fauniques** vise à soutenir : A) la réalisation d'études, de plans et devis, de travaux sur les sentiers de VHR ou les lieux de passage hors sentiers B) l'acquisition de matériel ou la tenue d'activités relatives à la protection de la faune et des habitats fauniques qui sont directement en lien avec la pratique du VHR.

**Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond | [Formulaire](#)****Période d'inscription : 7 janvier au 19 avril 2019**

**But** : Le Fonds est directement relié à deux priorités d'intervention ciblées par la MRC Drummond, soit le soutien aux projets structurants (social, culture, économie et environnement) qui permet de poursuivre la mobilisation de la communauté de la MRC; le soutien au développement rural qui aura comme impact de stimuler et soutenir le développement des municipalités rurales. L'aide accordée peut atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ ou de 30 000 \$ selon la portée des projets (locale ou touchant plusieurs municipalités).

## **Arbres Canada** (3 programmes d'aide)

### **Le programme ÉcoConnexions CN – De terre en air**

**Date limite : 18 avril 2018**

**But** : offrir une excellente occasion d'améliorer la santé environnementale et sociale de votre communauté et d'engager une conversation avec vos concitoyens. Les projets retenus se rattachent aux sujets suivants : forêts urbaines, verdissement des écoles, transformation des espaces communautaires, modération et sécurité du trafic, zones naturalisées, création ou restauration de parcs.

### **Subventions d'Arbres Communautaires : Verdissement des terrains d'écoles**

**Date limite : 30 avril 2018**

**But** : encourager les écoles, garderies et autres établissements d'enseignement à soumettre une demande pour rendre leurs espaces plus verts. Les demandes de financement peuvent atteindre jusqu'à 3 000 \$.

### **Demande de subvention d'Arbres comestibles**

**Date limite : 30 avril 2018**

**Buts** : offre un plus grand accès équitable à des aliments frais; renforce les collectivités en habilitant les voisins qui participent à la récolte et à l'entretien de ressources alimentaires poussant en ville; bénéficie à la collectivité locale en fournissant au public un accès à ces arbres et à leurs fruits et noix. Des fonds sont disponibles pour les groupes de jardinage communautaire, les projets de logement communautaire, les municipalités, les écoles, les parcs et les arboretums. Montant maximum de la subvention 4 000 \$.

## **Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine**

**But** : appuyer des activités qui sont créées et ouvertes à l'intention du grand public et qui célèbrent le patrimoine historique local ainsi que les artistes et les artisans locaux.

**Volet Festivals locaux** / **Date limite : 30 avril 2019** pour les festivals qui commencent entre le 1er janvier et le 30 juin de l'année suivante.

**But** : offrir une aide financière aux groupes locaux qui organisent des festivals récurrents et présentent des œuvres d'artistes et d'artisans locaux ou des interprètes du patrimoine historique local.

**Volet Commémorations communautaires** / **Date limite : 30 avril 2019** pour les festivals qui commencent entre le 1er janvier et le 30 juin de l'année suivante.

**But** : offrir une aide financière pour des événements locaux non récurrents, avec ou sans un projet mineur d'immobilisations qui soulignent le centenaire ou l'anniversaire subséquent, par tranches de 25 ans (ex. : 125<sup>e</sup>, 150<sup>e</sup>) d'un événement local important ou une personnalité locale importante. L'aide financière des projets d'immobilisations est d'un maximum de 25 000 \$ (tels que des projets communautaires en art, la restauration d'objets, les livres d'histoire communautaire, les statues et murales).

**Volet Fonds des legs** Date limite : **Aucune à ce volet**

**Buts** : appuyer les projets communautaires qui commémorent un événement historique local important ou rendent hommage à une personnalité historique locale importante; entreprennent la restauration, la rénovation ou la transformation d'édifices existants ou d'espaces extérieurs ayant une signification importante pour la communauté locale et qui sont destinés à la communauté.

## MAI 2018 (mise à jour à venir)

### Fondation Bon départ de Canadian Tire | [Directives demande d'aide](#)

**Période d'inscription :** **1<sup>er</sup> mai** pour les activités entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre** / **1<sup>er</sup> octobre** pour les activités entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril** et **1<sup>er</sup> février** pour les activités entre le **1<sup>er</sup> mai et le 31 août**.

**But :** offrir à des enfants de familles financièrement défavorisées la même chance de participer à des activités sportives et récréatives que leurs voisins, leurs camarades de classe et leurs amis. Qu'il s'agisse d'essayer à un nouveau sport ou de poursuivre dans un sport préféré, aucun enfant ne devrait être laissé de côté.

### Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)

**Dates limites :** **4 mai 2018** et **5 octobre 2018**

**But :** soutenir l'organisation au Québec d'événements sportifs de niveaux canadien et international (en rapport avec le plan de développement de l'excellence des fédérations sportives québécoises) ou les comités organisateurs d'événements grand public à l'intention de la population en général.

### Aide financière aux festivals et aux événements touristiques

**Période d'inscription :** **date indéterminée** pour tous les événements se déroulant entre le **1<sup>er</sup> novembre 2019** et le **30 avril 2020** inclusivement. Dernier appel de projets : du **7 mai** au **11 juin 2018**

**Buts :** soutenir la croissance des festivals et événements touristiques majeurs qui positionnent la destination québécoise sur la scène nationale et internationale et qui, par conséquent, constituent des produits d'appel importants auprès des clientèles hors Québec (volet 1); renforcer l'attractivité des festivals et événements touristiques qui contribuent de façon notable à animer nos régions, à bonifier l'offre touristique du Québec, et ce, au bénéfice de toutes les clientèles touristiques (volet 2); encourager l'innovation et saisir les occasions permettant de maintenir la position et les avantages concurrentiels du Québec dans le domaine ainsi que d'accroître la notoriété et la visibilité du Québec (volet 3).

### Programme Ma cour, mes amis, mon école

**Date limite :** **11 mai 2018**

**But :** aider à la création de cours d'école actives favorisant le jeu libre et actif, ainsi que la pratique d'activités physiques et sportives en toutes saisons par l'aménagement de la cour d'école et des espaces extérieurs, ainsi que par l'accessibilité à du matériel de jeu. Les projets retenus pourront bénéficier d'un soutien financier jusqu'à la hauteur de 5 000 \$ et aucune mise de fonds n'est exigée.

### Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés – Volet 2

**IMPORTANT :** en 2019 le Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA), prendra le relais de ce sous-volet.

**Date limite :** **16 mai 2018**

**But :** permettre aux municipalités de réaliser de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Ce programme vise notamment à améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, à favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté.

### Les Ateliers À VOS FRIGOS

**Période d'inscription :** **avril-mai 2018**

**But :** offrir des ateliers de cuisine et conférences gratuites pour outiller les citoyens à travers le Québec et le Nouveau-Brunswick à lutter contre le gaspillage alimentaire. Les experts d'*À vos frigos* vous promettent des conseils simples et pratiques, accompagnés de délicieuses dégustations élaborées avec les invendus comestibles des IGA.



## JUIN / JUILLET / AOÛT 2018 (mise à jour à venir)

### Programme de soutien aux stratégies de développement touristique

**Périodes de mise en candidature** : en continu jusqu'au 31 mars 2020 et selon les périodes d'analyse suivantes : 1<sup>er</sup> juin, pour une prise de décision en octobre; 1<sup>er</sup> octobre, pour une prise de décision en février; 1<sup>er</sup> février, pour une prise de décision en juin.

**But** : développer et renforcer l'offre touristique québécoise afin de faire du tourisme une industrie concurrentielle, durable, innovante et attractive pour les visiteurs du Québec et pour ceux des marchés extérieurs.

Le programme comprend les quatre volets suivants :

- Volet 1 : Appui à la [Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal](#);
- Volet 2 : Appui à la [Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel](#);
- Volet 3 : Appui à la [Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure](#);
- Volet 4 : Appui à la [Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique](#).

### Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

**Date limite** : 15 juin 2018

**But** : Les projets communautaires permettant aux aînés de partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences et d'aider leur collectivité à accroître leur capacité à régler certains problèmes locaux sont admissibles à une subvention pouvant atteindre 25 000 \$ par année, par organisme. [Les projets doivent viser un ou plusieurs des cinq objectifs du programme.](#)

**NOUVEAU CETTE ANNÉE** : Si vous préférez ne pas soumettre une demande pour une subvention allant jusqu'à 25 000 \$, vous pouvez maintenant [soumettre une demande pour une petite subvention d'un maximum de 5 000 \\$](#) si vous n'avez pas reçu de financement pour des projets communautaires au cours des cinq dernières années.

### Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances

**Date limite** : dernier appel de projets, 25 juin 2017

**But** : contribuer à faire augmenter la participation de la population à la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport en favorisant l'accessibilité aux camps de vacances des personnes en situation de pauvreté.

### **Fonds de 100M \$ Desjardins | secteur Bécancour-Nicolet-Yamaska – [Fiche de projet](#)**

**Date limite** : 30 juin 2018

**But** : soutenir le développement socioéconomique des régions et soutenir les projets générateurs de richesse et de valeurs pour les communautés. Dans la région du Centre-du-Québec, les projets doivent avoir des retombées avec l'un des thèmes suivants : l'entrepreneuriat, la main-d'oeuvre et l'employabilité, l'éducation, les technologies et Internet, l'augmentation démographique dans la région (ex. : projet favorisant l'établissement et le maintien des gens en région). Les demandes doivent être de 25 000 \$ ou plus.

### Fonds pour l'accessibilité – Volet Accessibilité dans les communautés

**Période d'inscription** : 26 juillet 2018

**But** : fournir un financement pour des projets de petite envergure qui améliorent l'accessibilité et/ou la sécurité des personnes handicapées dans les collectivités partout au Canada. Ces améliorations doivent être apportées au moyen de travaux de rénovation, de construction ou de réaménagement, ou en fournissant des technologies d'accessibilité dans des espaces communautaires où des programmes et/ou des services sont ou seront offerts à des personnes handicapées.

### Fonds culturel de Nicolet-Yamaska | [Marthe Taillon](#)

**Dates limites** : 19 août 2019

**But** : soutenir les initiatives culturelles du territoire d'application afin d'encourager la médiation culturelle en facilitant, notamment le rapprochement entre les artistes et les communautés de vie, soit :

- contribuer à la vitalité et au dynamisme artistique et culturel;
- renforcer la concertation en matière de développement culturel;
- accroître le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens.

### Place aux jeux Kraft

**Période de mise en candidature** : 7 août au 16 septembre 2018

**But** : améliorer les espaces récréatifs. La communauté gagnante du grand prix recevra 250 000 \$ applicables à la rénovation d'une installation récréative. Les trois communautés gagnantes d'un second prix recevront chacune 25 000 \$ aussi applicables à la rénovation d'une installation récréative.

## SEPTEMBRE 2018 (mise à jour à venir)

### Fonds municipal vert - projet d'immobilisation

**Période de dépôt de projets :** de septembre au 1<sup>er</sup> mars 2019. Il y a deux dates limites par année, dont l'autre est en septembre.

**Buts :** aider les municipalités canadiennes à s'adapter aux impacts des changements climatiques comme les inondations et les sécheresses. Les subventions peuvent atteindre jusqu'à un million de dollars pour la réalisation de projets d'immobilisations liés aux changements climatiques.

### Subventions MEC – Printemps et automne

**Dates limites :** Cycle d'automne : **11 septembre 2018** | Cycle du printemps : débute le 1<sup>er</sup> février 2019

**Buts :** déterminer les obstacles à la pratique des activités de plein air pour contribuer à les éliminer et élargir la communauté des adeptes de plein air actifs; aider et encourager les gens à pratiquer des activités de plein air de façon responsable pour assurer une bonne gestion de l'environnement.

Les subventions d'un maximum de 20 000 \$ visent à soutenir la communauté des adeptes de plein air actifs.

### Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal | [Guide et formulaire](#)

**Date limite :** **14 septembre 2018** (2<sup>e</sup> appel de projets)

**Buts :** encourager la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ainsi que la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière. Seules les municipalités régionales de comté, les municipalités locales et les régies intermunicipales s'associant dans le but de réaliser un projet sont admissibles. Le soutien financier accordé est d'un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$. Par ailleurs, le cumul d'aide gouvernementale (provinciale), y compris l'aide accordée dans le cadre du présent projet, ne peut pas dépasser 50 000 \$.

### Programme municipalité amie des aînés (MADA)

**Date limite :** le dernier appel de projets : **22 septembre 2017**

**Buts :** Une municipalité amie des aînés (MADA) est une municipalité ou une municipalité régionale de comté (MRC) qui met un frein à l'âgisme; sait adapter ses politiques, ses services et ses structures; agit de façon globale et intégrée; favorise la participation des aînés; s'appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté. Dans une MADA, il se développe une culture d'inclusion sociale des aînés. Les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux sont conçus pour soutenir les aînés et les aider à vieillir en restant actifs.

\***Fonds communautaire AVIVA** (\*concours de votation en ligne)

**Période de soumission de vos idées de projets :** **25 septembre au 4 octobre 2018**

**But :** Les idées soumises à la compétition doivent remplir au moins un critère d'admissibilité de l'une des trois catégories ci-dessous : 1. Résilience communautaire (environnement, climat, aide en cas de catastrophe et prévention des catastrophes); 2. Bien-être communautaire (santé, sport, vie active et loisirs); 3. Développement communautaire (éducation, formation professionnelle, culture, recherche et besoins vitaux). Votre idée doit être réalisable moyennant l'un des deux niveaux de budget (0 \$ à 50 000 \$ et 50 000 \$ à 100 000 \$) que prévoit le Fonds communautaire Aviva

### Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

**But :** appuyer des activités qui sont créées à l'intention du grand public et ouvertes à celui-ci et qui célèbrent le patrimoine historique local ainsi que les artistes et les artisans locaux.

**Volet Festivals locaux / le 30 septembre** – pour les festivals qui commencent **entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août**.

**Dates limites :** **le 31 janvier** – pour les festivals qui commencent **entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre /**

**30 avril** – pour les festivals qui commencent **entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin**.

**But :** offrir une aide financière aux groupes locaux qui organisent des festivals récurrents et présentent des œuvres d'artistes et d'artisans locaux ou des interprètes du patrimoine historique local.

**Volet Commémorations communautaires / Date limite : 31 janvier 2019** pour les événements de l'année civile suivante (2020)

**But :** offrir une aide financière pour des événements locaux non récurrents, avec ou sans un projet mineur d'immobilisations qui soulignent le centenaire ou l'anniversaire subséquent, par tranches de 25 ans (ex. : 125<sup>e</sup>, 150<sup>e</sup>) d'un événement local important ou une personnalité locale importante. L'aide financière des projets d'immobilisations est d'un maximum de 25 000 \$ (tels que des projets communautaires en art, la restauration d'objets, les livres d'histoire communautaire, les statues et murales).

**Volet Fonds des legs Date limite : AUCUNE À CE VOLET**

**But :** appuyer les projets communautaires qui commémorent un événement historique local important ou rendent hommage à une personnalité historique locale importante; entreprennent la restauration, la rénovation ou la transformation d'édifices existants ou d'espaces extérieurs ayant une signification importante pour la communauté locale et qui sont destinés à la communauté.

## OCTOBRE 2018 (mise à jour à venir)

### Fondation Bon départ de Canadian Tire

**Période d'inscription 2018-2019 :** 1<sup>er</sup> octobre pour les activités d'hiver et de Noël | 1<sup>er</sup> janvier pour les activités du printemps | 1<sup>er</sup> mai pour les activités d'été et d'automne

**But :** offrir à des enfants de familles financièrement défavorisées la même chance de participer à des activités sportives et récréatives que leurs voisins, leurs camarades de classe et leurs amis.

### Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)

**Date limite :** 5 octobre 2018 et 4 mai 2018

**But :** soutenir l'organisation, au Québec, d'événements sportifs de niveaux canadien et international (en rapport avec le plan de développement de l'excellence des fédérations sportives québécoises) ou les comités organisateurs d'événements grand public à l'intention de la population en général.

### Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 | [Guide](#) et [Formulaire](#)

**Date limite :** 5 octobre 2018

**But :** soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019. Le soutien financier maximal ne peut pas dépasser 15 000 \$ par projet et par organisme.

Les [Prix #FondationDesjardins](#) de la Fondation Desjardins

**Soumission des candidatures :** 15 octobre au 5 novembre 2018

**But :** offrir de l'aide financière pour réaliser des projets ayant une portée directe sur des élèves de la maternelle, du primaire et du secondaire.

### Programme de soutien aux politiques familiales municipales

**Date limite :** 19 octobre 2018

**Buts :** augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles; appuyer les organismes admissibles qui ont adopté une telle politique et qui souhaitent la mettre à jour.

### Programme de soutien pour remplacer ou modifier les systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 dans les arénas et les centres de curling du Québec

**Date limite :** 26 octobre 2018

**Buts :** financer le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant avec les gaz R-12 ou R-22; assurer la pérennité et la fonctionnalité des arénas et des centres de curling existants ainsi que leur mise aux normes; contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques.

**NOVEMBRE 2018 (mise à jour à venir)****Aide financière aux festivals et aux événements touristiques**

**Période d'inscription :** du 21 novembre 2018 au 7 janvier 2019, pour tous les événements se déroulant entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre 2019 inclusivement. Pour les événements se déroulant entre le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et le 30 avril 2020 inclusivement, la période de dépôt d'une demande d'aide financière s'échelonne sur un mois au printemps de chaque année. Les dates précises seront présentées sur le site Web.

**Buts :** soutenir la croissance des festivals et événements touristiques majeurs qui positionnent la destination québécoise sur la scène nationale et internationale et qui, par conséquent, constituent des produits d'appel importants auprès des clientèles hors Québec (volet 1); renforcer l'attractivité des festivals et événements touristiques qui contribuent de façon notable à animer nos régions, à bonifier l'offre touristique du Québec, et ce, au bénéfice de toutes les clientèles touristiques (volet 2); encourager l'innovation et saisir les occasions permettant de maintenir la position et les avantages concurrentiels du Québec dans le domaine ainsi que d'accroître la notoriété et la visibilité du Québec (volet 3).

**Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air**

**Date limite :** 12 novembre 2018

**Buts :** soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec; améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air; améliorer la qualité de l'expérience et renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air; accroître la fréquentation des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air; répondre aux besoins des amateurs d'activités de plein air et contribuer à promouvoir les bienfaits de celles-ci auprès de la population québécoise.

**Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées**

Pour information : 819 758-5464 ou 1 800 936-5464 [arlpqc@cdbc.gc.ca](mailto:arlpqc@cdbc.gc.ca)

**Date limite :** 15 novembre 2018

**- Volet 1 : Soutien aux activités de loisir**

**Buts :** soutenir les organisations pour le développement et la réalisation d'activités de loisir à l'intention des personnes handicapées; permettre l'initiation de la personne handicapée à des activités de loisir; favoriser l'intégration de la personne handicapée lors de la réalisation des activités.

**- Volet 2 : Soutien à l'accompagnement**

**But :** favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisir en contribuant financièrement à l'offre d'un service d'accompagnement.

**Canada en fête**

**Date limite :** 21 novembre 2018

**Buts :** faire apprécier davantage la riche diversité du Canada sur le plan de la culture, de l'ethnicité, de la langue et de la géographie en favorisant les communications entre les Canadiens; inculquer une fierté envers le patrimoine du Canada en offrant l'occasion aux citoyens canadiens de partager leurs expériences, leurs histoires, leurs mythes et leurs symboles. Patrimoine canadien octroie des appuis financiers pour des activités qui se déroulent pendant la période *Le Canada en fête*, du 21 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Programme d'assistance financière aux organismes de loisir et de sport de LSCQ et formulaire**

**Dates limites de dépôt des projets :** 30 novembre 2018 et 22 février ou 31 mai 2019 jusqu'à épuisement des fonds

**Buts :** le ou les projets déposés doivent permettre l'atteinte d'un ou de plusieurs des objectifs suivants :

1. Valoriser et rendre visible l'action des bénévoles en loisir et en sport | 2. Promouvoir la sécurité et l'intégrité | 3. Participer à la réalisation des Jeux du Québec régionaux en soutenant les associations régionales et les répondants des sports identifiés par les fédérations sportives | 4. Favoriser l'occupation dynamique du territoire en loisir et en sport pour permettre une optimisation des équipements, des installations et des infrastructures de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique d'appartenance publique en ce qui a trait à l'accessibilité, à l'attractivité et à la sécurité | 5. Développer les compétences en plein air auprès des jeunes et lutter contre le déficit nature de ceux-ci | 6. Soutenir les initiatives locales, régionales ou interrégionales structurantes dans les domaines de sport, du loisir, du plein air et de l'activité physique | 7. Accompagner les organismes et collaborer avec le milieu du plein air au maintien d'une offre pérenne, à l'aménagement de sentiers et la mise en valeur de sites et d'activités de plein air accessibles, de qualité et sécuritaires. | 8. Bonifier la formation et améliorer les performances culturelles en favorisant les liens entre les adeptes du loisir culturel et les artistes professionnels de la région | 9. Favoriser la pratique du loisir culturel en soutenant financièrement la réalisation d'activités et de manifestations culturelles | 10. Valoriser la pratique régulière de loisir, de sport, de plein air et d'activités physiques.

Les organismes admissibles sont les municipalités, les villes et les MRC, les coopératives (loi C-67.2), les OBNL légalement incorporés, les établissements d'enseignement publics et privés.

Les projets retenus pourront recevoir un financement se situant entre 500 \$ à 3 000 \$ de LSCQ (financement maximal de 75 % par projet) alors qu'un projet territorial (regroupant plusieurs milieux) pourrait recevoir jusqu'à concurrence de 15 000 \$ (ex. : loisir collectif, achats groupés de matériel, projet de partage d'équipements ou d'infrastructures, etc.).

## EN TOUT TEMPS

### [Programme de soutien aux initiatives culturelles 2018-2020 – MRC Arthabaska](#)

**Période de dépôt :** **En tout temps**

**Buts :** vise favoriser la diversité des interventions culturelles et à soutenir le milieu culturel dans la MRC d'Arthabaska.

### [Programme Jeunes en Sentier de Rando Québec](#) | [Formulaire](#)

**Date limite :** aucune indiquée

**But :** favoriser l'accessibilité à la randonnée pédestre et à la raquette chez les jeunes. Les écoles, les organismes jeunesse et les centres communautaires font partie des organismes que Rando Québec souhaite encourager grâce à un soutien financier pour la découverte de la randonnée pédestre auprès des jeunes. Les fonds octroyés servent à couvrir les frais reliés aux sorties d'activités de plein air, par exemple aux frais relatifs à des besoins de logistique, à l'accès aux sentiers de randonnée ou à tous autres frais liés aux sorties.

### [Programme réfection et construction des infrastructures municipales \(RÉCIM\)](#)

**Période d'admissibilité au programme :** **du 15 mai 2018 au 31 mars 2023**

**But :** permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens. Le programme permet aussi d'appuyer financièrement la réalisation de projets préconisant la mise en commun de services et le partage d'infrastructures entre les municipalités.

### **Soutien à l'action bénévole** | [Députés régions Centre-du-Québec](#)

**Date limite :** **en tout temps**

**But :** Chaque député provincial reçoit annuellement une enveloppe discrétionnaire qu'il peut utiliser pour soutenir les projets de son choix. Les projets soutenus sont toutefois variables pour chaque député en fonction de leurs priorités (ex. : achat d'équipements, aménagement de parc, événement, rénovation d'infrastructures, etc.).

### [Fonds de développement du territoire \(FDT\) MRC d'Arthabaska](#) | Pour obtenir un formulaire, contactez [François Gardner](#) / 819 752-2444, poste 4292

**Date limite :** **en continu jusqu'en 2019** | Les demandes d'aide seront traitées et analysées aux 2 mois.

**But :** appuyer le développement et la réalisation de projets locaux qui auront une incidence positive à court, moyen et long terme sur la vitalité des collectivités, spécialement en milieu rural. Les projets présentés doivent venir appuyer les quatre grandes priorités d'intervention adoptées par la MRC d'Arthabaska en août 2016 | Voir [Guide d'information](#)

### [Fonds de développement du territoire \(FDT\) MRC de L'Érable](#) - Volet Pacte rural | [Plan travail](#) |

**Date limite :** **en continu jusqu'en 2019**

**Buts :** promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations; favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire; assurer la pérennité des communautés rurales; maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

### [Fonds de développement des territoires MRC de Nicolet-Yamaska \(FDST\)](#)

Volet : soutien au développement rural | [Politique de soutien](#) | [Priorités d'intervention 2017](#)

**Date limite :** **en continu d'ici le 31 mars 2019**

**Buts :** favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie (dans les domaines social, culturel, économique et environnemental); soutenir le développement rural. Une enveloppe de 289 000 \$ est réservée au développement de projets locaux pour l'année 2017.

### [Fonds de développement du territoire \(FDT\) MRC de Bécancour](#) | [Politique de soutien](#) | [Priorités d'intervention 2016-17](#)

**Date limite :** **en continu jusqu'en 2018**

**Buts :** Volet 1.1 **Enveloppe dédiée aux municipalités locales** : soutenir la mobilisation des communautés et la réalisation de projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental. Chaque année, une partie du FDT sera réservée pour des projets locaux par municipalité et sera déterminée annuellement. Volet 1.3 **Soutien en partenariat, commandites des activités et événements** : soutenir les activités et événements qui améliorent les milieux de vie dans la MRC de Bécancour. Elle attribue aux promoteurs des contributions pour un maximum de 50 % du coût de projet. Ces activités et événements doivent favoriser le développement rural dans toutes ses dimensions (économique, sociale, culturelle, environnementale).



## Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) | [Cadre de gestion](#) | [Formulaire](#)

**Date limite : aucune période d'appel de projets.** Les projets seront réalisés par un comité de développement de projet en codéveloppement avec les partenaires identifiés en vue de concrétiser les enjeux et objectifs et d'en faire des recommandations au comité de sélection.

**But :** Les projets sont analysés et sélectionnés selon [les priorités régionales suivantes](#) : attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région; faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales; prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications; valoriser le milieu agricole; assurer des services de proximité; développer la notoriété de la région.

## Dons Banque Nationale

**Date limite : aucune**

**But :** secteur de soutien privilégié - l'aide aux organismes actifs auprès de la jeunesse dans les domaines de l'éducation, de l'engagement social et de la santé.

## Dons et commandites Cascades

**Date limite : au minimum 8 semaines avant la tenue de l'activité**

**But :** appuyer des causes environnementales et sociales en soutenant différents projets et événements qui s'inscrivent dans les priorités de l'entreprise, soit le développement durable, l'éducation et l'entrepreneuriat, le sport amateur et l'activité physique en général, le milieu sociocommunautaire. Le soutien offert est sous forme de dons et de commandites selon les budgets disponibles, les priorités de l'entreprise et la visibilité offerte.

## Programme de mise en valeur intégrée – Hydro-Québec

**Date de dépôt des projets : en tout temps**

**But :** contribuer financièrement à la réalisation d'initiatives dans les municipalités concernées par la construction d'installations de transport d'énergie (lignes et postes). Une somme correspondant à 1 % de la valeur initialement autorisée pour ces installations visées par le Programme est versée aux entités administratives dont le territoire accueille de nouvelles lignes aériennes ou de nouveaux postes de transport pour qu'elles les affectent à des initiatives touchant l'environnement, l'aménagement du territoire ou encore le développement d'une région.

## Programme d'octroi de dons ou commandites Hydro-Québec / [soumettre une demande](#)

**Date limite :** Les demandes sont évaluées **chaque trimestre, soit aux mois de mars, juin, septembre et décembre**. Il est recommandé de soumettre votre demande au moins 90 jours avant la date de réponse souhaitée.

**Buts :** soutenir la vie culturelle, sociale et économique québécoise par l'entremise de dons et de commandites; contribuer à des activités ou à des événements qui se tiennent au Québec, mais peut toutefois soutenir, à l'occasion, une activité ou un événement dans les marchés où elle est active. Les créneaux d'intervention retenus par Hydro Québec sont la culture, les sciences, l'environnement et le développement durable, les partenaires socioéconomiques, le sport, la santé, l'éducation, le secteur sociohumanitaire. Hydro-Québec alloue chaque année aux dons et aux commandites 1 % du bénéfice net moyen sur les activités poursuivies.

## Banque CIBC - Dons et commandites

**Date limite : en tout temps**

**But :** apporter davantage aux collectivités où nous sommes établis grâce à des dons, à des commandites et à l'esprit de bénévolat de nos employés. Organismes admissibles : organismes de bienfaisance canadiens enregistrés. Soutien financier : La plupart des organismes financés reçoivent un don annuel inférieur à 10 000 \$.

## Mouvement Desjardins - Dons et commandites

**Date limite : en tout temps.** Il faut prévoir un délai de traitement de 4 à 6 semaines.

**But :** appuyer plusieurs initiatives communautaires locales et régionales liées au développement économique, à la santé, à l'environnement, à l'éducation, aux arts et à la culture ainsi qu'aux loisirs et aux sports. Les critères de sélection des projets sont : répondre à une problématique du milieu, l'améliorer ou la résoudre; avoir un impact socioéconomique dans la communauté à court, moyen ou long terme; apporter une valeur ajoutée à la communauté; mobiliser l'action et le partenariat des gens du secteur. Les dons et commandites attribués sont de deux types - **moins de 5 000 \$ OU plus de + 5 000 \$.**

## Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires - Volet Action communautaire et action bénévole

**Date limite : AUCUNE** / Les organismes admissibles seront dorénavant invités par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale à déposer des projets structurants et prioritaires.

**But :** soutenir des projets de recherche, d'évaluation, de formation et d'expérimentation en matière d'action communautaire et d'action bénévole.

### Programme d'Amélioration du réseau routier municipal

**Date limite :** Ce programme est venu à échéance le 31 mars 2018. Les nouvelles modalités seront publiées sous peu.

**But :** contribuer au financement de projets d'amélioration réalisés par les municipalités sur leur réseau. Il privilégie le réseau qui a fait l'objet du transfert. Il peut s'agir de travaux d'amélioration, entre autres, de la qualité de la chaussée (travaux sur les couches d'usure, rechargement, etc.), du drainage (remplacement de ponceaux, etc.), de la sécurité des usagers de la route (correction d'une courbe dangereuse, etc.), de la surface de croisement de passages à niveau, de la sécurité aux passages à niveau (systèmes d'avertissement automatique, ajout de signalisation routière). **Particularités :** travaux pouvant être admissibles, point 6 : la construction ou l'amélioration de voies cyclables situées sur le réseau routier municipal, incluant la signalisation (délinéateurs, marquage, feux lumineux)

### Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

**Date limite :** aucune indiquée | programme en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019

**Forme de soutien :** Les travaux faisant l'objet d'une contribution gouvernementale dans le cadre du Programme doivent constituer un investissement additionnel pour la municipalité. Ainsi, cette dernière devra atteindre un seuil minimal d'immobilisations en réfection d'infrastructures municipales d'eau potable, d'égout, de voirie, en construction ou en réfection d'infrastructures requises par le schéma de couverture de risques ou liées à la gestion des matières résiduelles. Lorsqu'une municipalité n'a plus d'infrastructures à rénover ou à construire, comme celles mentionnées précédemment, elle pourra comptabiliser la réfection de bâtiments municipaux ou d'infrastructures municipales de sport pour la réalisation du seuil.

### Fonds du Canada pour les espaces culturels

**Date limite :** en continu

**But :** contribuer à améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques. Le FCEC soutient l'amélioration, la rénovation et la construction d'installations vouées aux arts et au patrimoine, ainsi que des projets d'achat de matériel spécialisé. En appuyant les améliorations matérielles de nos espaces culturels, le FCEC élargit l'accessibilité des Canadiens et des Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques ainsi qu'aux collections muséales et aux expositions patrimoniales.

### Aide aux immobilisations culturelles

**Date limite :** La période d'application du programme est du 8 mai 2018 au 31 mars 2021

**Buts :** offrir un soutien financier aux projets de restauration et de conservation des biens patrimoniaux protégés par la *Loi sur les biens culturels* ou des biens d'un grand intérêt patrimonial protégés par une municipalité; contribuer au maintien et au développement sur l'ensemble du territoire du Québec d'un réseau d'infrastructures culturelles répondant aux normes et aux standards professionnels.

### Programme Aires publiques municipales

**Date limite :** Programme présentement fermé | dernier appel de projets décembre 2016

**But :** permettre l'achat d'équipement pour la récupération de matières recyclables dans les aires publiques municipales intérieures comme les arénas, centres de loisirs, bibliothèques, bâtiments municipaux accessibles au public, stations de transport en commun et aires publiques extérieures telles que bordures de rue, parcs, pistes cyclables, abribus, stationnements incitatifs. Profitez du remboursement de 70 % du coût d'achat de ces équipements jusqu'à concurrence de 840 \$ par unité. Maximum de financement par personne morale de 150 000 \$ / an.

**Autres liens à consulter :**

[Programmes et services aux entreprises touristiques](#)

[Répertoire des programmes de soutien pour les actions familles et aînés en milieu municipal](#)

[Répertoire des programmes et des mesures – Office des personnes handicapées](#)

[Programmes Arbres Canada](#)

[Autres programmes d'aide provinciaux verts](#)

[« Assistance financière de Loisir Sport Centre-du-Québec »](#)

[Emploi-développement social Canada](#)